



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 9 mars 2026 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :


- Propriété située au 644, rue des Champs, le lot 5 467 278, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser une norme d'implantation de 2,82 mètres entre le bâtiment accessoire (garage) et le bâtiment principal (maison) au lieu de la norme d'implantation requise de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 11 février 2026

La greffière,



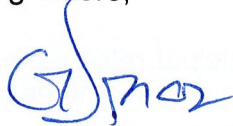
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 février 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 février 2026.

Donné à Coaticook, ce 11 février 2026

La greffière,



Geneviève Dupras